

RAPPORT N° 03/4-39
au Conseil Municipal

OBJET

**CONVENTIONS ET AVENANTS AVEC LES ASSOCIATIONS PERCEVANT
UNE SUBVENTION DE PLUS DE 23 000 € AU BUDGET 2003**

Par délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, vous avez approuvé le principe de la conclusion de Contrats d'Objectifs et d'Avenants à ceux existants avec les associations recevant une subvention communale dont le montant annuel est supérieur à 23 000 € (150 870,11 Francs), en conformité avec la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.

Pour l'exercice 2003, vous avez approuvé un ensemble de conventions établies avec chaque association dont la subvention inscrite au Budget Primitif est supérieure ou égale à 23 000 €. Vous avez voté un certain nombre de subventions nouvelles ou complémentaires dans le Budget supplémentaire.

Pour les associations suivantes, un **Avenant-type** vous est proposé :

ACTIONS DE PROXIMITE EDUCATIVE ET CULTURELLE DU CHAUDRON	5 636 €
ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTIONS	10 000 €
OFFICE DIONYSIEN DU TEMPS LIBRE	40 000 €
ASSOCIATION DE QUARTIER DE PRIMAT	4 500 €
CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES	8 700 €
MOUTARDIER	900 €
SAINT-DENIS 2000	1 926 641 €
CLUB ANIMATION PREVENTION	45 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE DOMENJOD	2 500 €
CENTRE DES JEUNES FOOTBALLEURS DE LA VILLE DE SAINT DENIS	2 500 €
SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB	23 000 €
SOCIETE SPORTIVE JUNIORS DIONYSIENS	5 000 €
COMITE ACTION SOCIALE DU PERSONNEL COMMUNAL	48 784 €
OFFICE DIONYSIEN DU TROISIEME AGE	12 000 €

Pour les associations suivantes, une **Convention-type** vous est proposée :

LA COMPAGNIE SHAM'S	7 000 €
ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SCOLAIRE A L'ENFANCE ET A LA CITOYENNETE	26 442 €
ASSOCIATION ZAC BOIS ROUGE	23 685 €
TREMPLIN	23 000 €
ASSOCIATION ZARLOR (ex LORIZON)	29 134 €

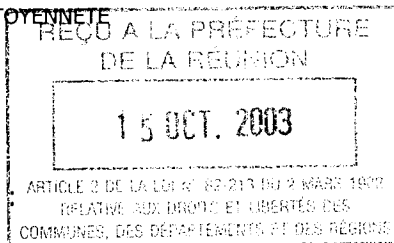
Sur la base des éléments ci-dessus, je vous demande

- d'approuver les avenants à passer avec les associations recevant une subvention communale de plus de 23 000 € au Budget 2003, sus désignées,
- de m'autoriser à signer ces actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/4-39
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN SEANCE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2003

OBJET

CONVENTIONS ET AVENANTS AVEC LES ASSOCIATIONS PERCEVANT UNE SUBVENTION DE PLUS DE 23 000 € AU BUDGET 2003

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport N° 03/4-39 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1^{er} Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

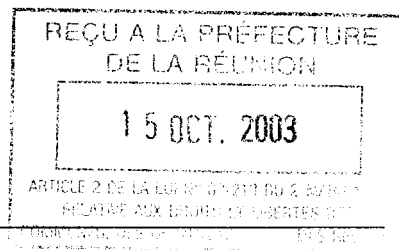
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les Avenants à passer avec ACTIONS DE PROXIMITE EDUCATIVE ET CULTURELLE DU CHAUDRON , l'ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTIONS, l'OFFICE DIONYSIEN DU TEMPS LIBRE, l'ASSOCIATION DE QUARTIER DE PRIMAT , le CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES, MOUTARDIER, SAINT-DENIS 2000, CLUB ANIMATION PREVENTION, l'ASSOCIATION SPORTIVE DOMENJOD, le CENTRE DES JEUNES FOOTBALLEURS DE LA VILLE DE SAINT DENIS, SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB, SOCIETE SPORTIVE JUNIORS DIONYSIENS, COMITE ACTION SOCIALE DU PERSONNEL COMMUNAL, l'OFFICE DIONYSIEN DU TROISIEME AGE et les conventions à passer avec LA COMPAGNIE SHAM'S, ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SCOLAIRE A L'ENFANCE ET A LA CITOYENNETE, l'ASSOCIATION ZAC BOIS ROUGE, TREMP LIN, l'ASSOCIATION ZARLOR (ex LORIZON).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer les actes à intervenir.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 8 OCT. 2003

LE MAIRE

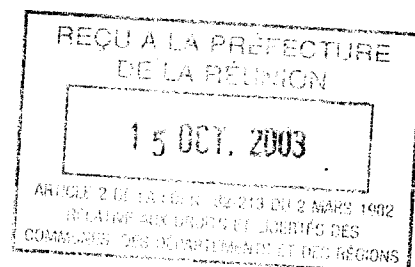


René-Paul VICTORIA

*Département de la Réunion
Commune de Saint-Denis*

LIASSE 7/7

***Conseil Municipal
du mardi 30 septembre 2003***



*Conventions et avenants
avec les associations percevant
une subvention de plus de 23 000 €
au budget 2003*